

Addenda

Objet : Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs –
Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement – Juillet 2004.

Dans le dernier paragraphe de la page 11 du présent document, déposé officiellement auprès du ministère de l'Environnement le 27 juillet 2004, l'énumération ne permettait pas de bien comprendre comment était calculé le gain de 62 ha de milieux humides, et on ne précisait pas la nature des mesures d'atténuation. Afin d'aider à la compréhension, Hydro-Québec a produit les deux paragraphes ci-dessous, qui annulent et remplacent ledit paragraphe :

« Les principaux impacts prévus sont liés à la perte d'habitats terrestres et de milieux humides en phase de construction et à la modification du milieu aquatique, laquelle aura une incidence sur la production de la faune aquatique. Ainsi, 498 ha de milieux terrestres et 237 ha de milieux humides (marais et marécages) seront perdus au moment de la construction. Au cours des années qui suivront la mise en eau des biefs, les conditions hydrauliques dans ces derniers seront relativement stables. Ces conditions permettront le développement de 39 ha de marécages et de marais sur les rives en pente douce ainsi que le développement de 260 ha d'herbiers aquatiques en eau peu profonde (de 0 à 2 m). Dans l'ensemble, un gain de 62 ha de milieux humides est donc attendu à moyen et à long terme dans les biefs.

« Par ailleurs, deux mesures d'atténuation sont prévues. Premièrement, les travaux de reprofilage des canaux hydriques ainsi que l'aménagement de mares et de petits plans d'eau stagnante permettront le rétablissement des fonctions écologiques sur une zone de 78 ha dans la plaine alluviale de Wemotaci. De plus, le déboisement extensif et l'aménagement de chenaux dans le secteur du ruisseau RDC-04 (PK 269) favoriseront la reconstitution de marécages et de petits marais sur une superficie d'environ 13 ha. »

Montréal, le mercredi 4 août 2004